



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
2 juillet 2020  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2020**

29 juin-2 juillet 2020

Point 3 de l'ordre du jour

#### Projet de décision présenté au Conseil d'administration

### Rapport sur l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 et du rapport annuel de la Directrice générale de l'UNICEF pour 2019, ainsi que du projet de cadre de résultats révisé pour le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur l'application du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ; du rapport sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; du rapport sur la mise en œuvre du chapitre commun aux plans stratégiques pour 2018-2021 du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; des enseignements tirés ; du compendium des données et du tableau de bord des résultats, et décide de transmettre au Conseil économique et social les rapports susmentionnés ainsi qu'un résumé des observations et orientations qu'il a formulées ;

2. *Prend note avec satisfaction* de la riposte de l'UNICEF à la COVID-19 dans le prolongement des mesures prises par le système des Nations Unies, et demande au Fonds de faire le point sur ses travaux et sa contribution à l'action menée par le système aux niveaux mondial, régional et national pour faire face aux conséquences de la pandémie sur les enfants, ainsi que sur ses opérations et ses activités de programme, à compter de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

3. *Demande* à l'UNICEF de veiller à la réalisation des objectifs du Plan stratégique pour 2018-2021 dans le contexte de la crise liée à la COVID-19, et de continuer à œuvrer dans le cadre d'une réponse internationale coordonnée, en

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 juillet 2020).



s'attachant à aider les pays de programme à reconstruire en mieux tout en intégrant des politiques écologiquement durables dans ses activités opérationnelles, sans faire de laissés-pour-compte ;

4. *Prend note* des résultats obtenus à mi-parcours et demande à l'UNICEF d'accélérer ses efforts, tout en reconnaissant que l'impact de la COVID-19 sur l'exécution de la deuxième moitié du Plan stratégique pour 2018-2021 est inconnu ;

5. *Note* que l'UNICEF a pour priorité d'accélérer l'intégration des mesures relatives au changement climatique et lui demande de lui rendre compte, dans le rapport annuel de la Directrice générale, de ses objectifs opérationnels et en matière de programmation, de l'action menée et des résultats obtenus correspondants, notamment grâce aux garanties environnementales et sociales, pour faire concorder ses programmes et ses opérations avec la résilience aux changements climatiques et le développement à faible intensité de carbone, comme énoncé dans le cadre de résultats révisé du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 ;

6. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement clair et actif de l'UNICEF à instaurer une culture de travail positive en réponse au rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et de l'ajout au Plan stratégique du cinquième « facteur » organisationnel, relatif à la culture institutionnelle, pour systématiser l'application du principe de responsabilité ;

7. *Exhorte* l'UNICEF à mieux progresser quant aux produits partiellement réalisés du Plan stratégique pour 2018-2021, notamment dans les domaines de l'éducation, du VIH/sida et de la pauvreté touchant les enfants, et lui demande d'analyser et d'évaluer les objectifs fixés s'agissant des produits du Plan stratégique pour 2018-2021, en particulier ceux qui ont été systématiquement sous-réalisés ou au contraire dépassés, et de lui présenter ses conclusions dans le cadre de la consultation sur le Plan stratégique pour 2022-2025, en faisant notamment la part des difficultés liées aux stratégies existantes afin de refléter les stratégies nouvelles et révisées pour obtenir les produits énoncés dans le Plan stratégique ;

8. *Demande* à l'UNICEF de tenir compte des enseignements tirés des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique pour 2018-2021, ainsi que de ses plans stratégiques précédents ;

9. *Prend note avec satisfaction* de la ligne de conduite proposée dans l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021, demande à l'UNICEF d'entamer rapidement les préparatifs du Plan stratégique pour 2022-2025, en totale concertation avec lui, en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et des résultats de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies en 2020, et lui demande également d'assurer un processus participatif et opportun pour l'élaboration du Plan stratégique pour 2022-2025, en prévoyant suffisamment de temps pour que tous les États Membres puissent se consulter et donner leur avis sur les versions provisoires du Plan stratégique, et de présenter un calendrier indicatif à la deuxième session ordinaire de 2020 ;

10. *Se félicite* des progrès accomplis par l'UNICEF dans la réalisation des produits du Plan stratégique pour 2018-2021 et encourage le Fonds à accélérer encore les progrès concernant les engagements et les mandats convenus dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, notamment le pacte de financement et les résolutions de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021 ;

11. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement de l'UNICEF en faveur de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage le Fonds à continuer de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies, sous la direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et au sein des équipes de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec les parties prenantes concernées et d'autres partenaires de développement, afin d'appuyer les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de développement durable grâce au plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;

12. *Demande* à l'UNICEF d'accélérer ses efforts pour mettre en œuvre le chapitre commun, en collaboration avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes, notamment en élaborant le cadre de suivi nécessaire dans les cadres intégrés de résultats et d'allocation des ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, conformément aux recommandations énoncées dans le rapport conjoint sur l'examen de l'évaluabilité du chapitre commun, daté du 30 mars 2020, et dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, comme prévu dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, et demande également à l'UNICEF de lui présenter un bilan conjoint des progrès accomplis lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

13. *Note* que l'UNICEF doit accélérer la concrétisation de ses engagements au titre du pacte de financement, fixée à 2021 pour beaucoup d'entre eux, et lui demande de continuer à présenter un compte rendu écrit et à tenir des réunions d'information informelles dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020, sur la manière dont les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre effective du pacte de financement pendant le reste de la période couverte par le Plan stratégique pour 2018-2021.